

Préambule :

Comme toutes les années post jeux paralympiques, l'année 2013 est une année charnière entre deux projets paralympiques. Les yeux de certains sont encore tournés vers les causes d'une sélection ou non, d'un échec ou d'une réussite aux jeux de Londres tandis que d'autres se sont déjà tournés vers Rio 2016.

Notre rôle est de vous accompagner pour que le projet que nous construirons ensemble nous assure des meilleures garanties de nous bagarrer pour la plus haute marche du podium à RIO. Sans cette conviction, notre parcours n'a pas de sens. Ensuite, comme vous les savez, il y a ceux qui le disent et ceux qui le font. A chacun des membres du collectif et du staff de rentrer dans l'action.

Le mode de sélection que nous mettons en place cette saison est la première marche vers Rio, vers le niveau d'exigence nécessaire pour être podiumable au Brésil. Il doit donc être pris comme tel. Le paysage du tir à l'arc international laisse penser que nous pouvons ambitionner de bons résultats par équipe. Mais une équipe n'est rien si ne serait-ce qu'un des membres qui la compose se sent fragile. Une équipe est forte quand elle est composée de trois individus forts qui en plus se subliment ensemble.

Pour cette première année, il est donc nécessaire de repenser le projet sportif et de construire un mode de sélection qui permette à chacun des membres du collectif d'élever son niveau de performance et de compétitivité. Ce n'est qu'à ce prix là que nous pourrions prétendre présenter une équipe pour les championnats du Monde de Bangkok.

Ce mode de sélection présenté prend en compte l'état actuel de la réglementation internationale tant au niveau sportif qu'au niveau des classifications. Il pourrait donc évoluer en cours de saison si celle-ci venait à être modifiée de manière significative.

I LES ETAPES DE LA SELECTION

I FONCTIONNEMENT DE LA SELECTION

La Fédération Française handisport confie la sélection pour les Championnats du Monde de Bangkok en Thaïlande qui se dérouleront du 1 au 7 novembre 2013 à une commission fédérale de sélection.

1.1.1 Composition de la commission fédérale de sélection

Jean MINIER	Directeur Technique National
Pierrick GIRAudeau	D.T.N. Adjoint en charge du haut niveau
Vincent HYBOIS	Directeur sportif handisport tir à l'arc
Jean Paul MOREAU	Bureau exécutif de la fédération française handisport

1.1.2 Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

En confiant la sélection à une commission fédérale de Sélection, la F.F. Handisport souhaite s'assurer que ses représentants aux championnats du Monde sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par le comité qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influencer sur la réussite aux championnats du Monde.

En cas de circonstances particulières en rapport avec l'intérêt général du sport, la commission fédérale de sélection pourra être amenée à déroger à la règle de sélection.

Elle tranche souverainement les litiges découlant de leur application.

II PRINCIPE GENERAL

La sélection est ouverte à tous les archers pouvant répondre aux critères suivants :

- Avoir une licence fédérale FFH et FFTA à jour et signée par un médecin.
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la World Archery.
- Répondre aux critères internationaux de classification pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale.
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants.
- Répondre dans les délais aux demandes administratives en provenance du siège fédéral.
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires.
- Participer à tous les stages, épreuves de sélection et compétitions de références imposés par la commission tir à l'arc de la FF Handisport.
- Participer aux compétitions nationales de sélection dans la catégorie seniors lors de la saison extérieure.
- Avoir signé le contrat d'engagement mutuel fédéral.
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du tir à l'arc, en accord avec les entraîneurs, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi.
- Toute situation particulière d'un athlète par rapport à ces critères de sélection pourra être soumise au Directeur Technique National.
- La commission fédérale de sélection autorise le Directeur Sportif., ou le D.T.N., à proposer à la sélection un(e) sportif(ve), s'étant illustré par des performances sportives particulières, mais ne répondant pas totalement aux critères de sélection présentés dans ce document.

Les critères d'aide à la décision, présentés ci-dessous, sont basés sur un indice performance et un indice combattivité.

III LA SELECTION

Les étapes de sélection consistent à tirer des épreuves qualificatives suivies de matchs lors des compétitions suivantes :

- ✓ 1 et 2 juin : Boé (D1/70 mètres et DNAP/50 mètres) pour les hommes
- ✓ 8 et 9 juin : Tournoi National Jeunes FFTA à Offranville pour les Dames
- ✓ 22 et 23 juin : Briennon Sur Armançon, Championnats de France handisport (4 distances classiques et 50m poulies)
- ✓ Tournoi international en République Tchèque pour les 2 à 4 meilleurs en fonction des minimas réalisés pour les classiques hommes et dames.
- ✓ 13 et 14 juillet : DNAP de Ludres pour les arcs à poulies.

Les épreuves qualificatives se tirent à 50 mètres pour les arcs à poulies et à 70 mètres ou sur 4 distances pour les arcs classiques.

La composition de la sélection sera diffusée sur le site internet de la commission et de la fédération le 17 juillet 2013.

II LES MODES DE SELECTION

II.I LE MODE DE SELECTION

2.1.1 Epreuves 1 : tirs qualificatifs

Lors de chacune des épreuves de sélection, un classement interne sera établi à l'issue du tir qualificatif. Il servira de base pour établir un indice de combativité sur le mode de calcul suivant :

Classement	Nombre de points
1	5
2	3
3	2
4	1
5	0

Chacune des épreuves de sélection permettra également de distribuer un indice de performance pour les scores réalisés, à partir des tableaux suivants :

Arc à poulies open Hommes	Nombre de points
700 et +	6
695 à 699	5
690 à 694	3
685 à 689	2
680 à 684	0
675 à 679	-1
670 à 674	-3
665 à 669	-5

Standing Hommes 2X70 Mètres	Standing Dames 2X70 Mètres	Nombre de points
650 et +	575 et +	6
640 à 649	570 à 574	5

630 à 639	565 à 569	3
620 à 629	555 à 564	2
610 à 619	550 à 554	1
600 à 609	540 à 549	0
590 à 599	520 à 539	-1
570 à 589	510 à 519	-3
560 à 569	500 à 509	-5

Standing Hommes 4 distances	Standing Dames 4 distances	Nombre de points
1306 et +	1150 et +	6
1286 à 1305	1140 à 1149	5
1272 à 1285	1130 à 1139	3
1245 à 1271	1110 à 1129	2
1226 à 1244	1100 à 1109	1
1206 à 1225	1080 à 1099	0
1186 à 1205	1040 à 1079	-1
1145 à 1185	1020 à 1039	-3
1125 à 1144	1000 à 1019	-5

2.1.2 Epreuves 2 : Matches

Lors de chacune des épreuves de sélection, les archers disputeront des matches à l'issue des tirs qualificatifs, soit à partir de poules soit à partir d'un tableau classique. Ces matches seront utilisés pour établir un indice de performance et de combativité sur le mode de calcul suivant :

Indice de combativité :

Match gagné : + 4 et match perdu : 0 lors de la première étape

Match gagné : + 2 et match perdu : 0 lors de la deuxième étape

Indice de performance : Avec les matches par système de sets, nous nous baserons les points obtenus par volées, divisés sur l'ensemble des volées tirés dans tous les matches.

Indice de performance Matches Hommes		Indice de performance Matches Dames	
28 : +4	25 : -1	27 : +4	22 : -1
27,5 : +3	24 : -2	26 : +3	21 : -2
27 : +2	23 : -3	25 : +2	20 : -3
26,5 : +1	22 et moins : -4	24 : +1	19 et moins : -4
26 : 0		23 : 0	

Indice de performance Matches poulies	
148 : +4	134 : -1
146 : +3	132 : -2
143 : +2	130 : -3

140 : +1	128 et moins : -4
137 : 0	

2.1.2 Proposition de sélection

A l'issue de la 2^{ème} étape, un classement général sera établi afin de sélectionner le groupe qui partira en République Tchèque. Dans chaque catégorie, la commission de sélection retiendra de 2 à 4 archers. Pour déterminer le nombre d'archers qui joueront leur sélection lors de la troisième étape, la commission de sélection prendra en compte les scores réalisés mais surtout la capacité à gagner des matchs lors des compétitions de référence.

A l'issue de la troisième et dernière étape, un classement général sera édité prenant en compte, pour chacune d'entre elles, les points de combativité et de performance gagnés à l'issue des tirs qualificatifs et des matchs. Les points de performance dans les matchs seront analysés dans un second temps pour différencier les archers ayant passés des tours. Les scores en matchs ne pourront pas pénaliser un archer ayant franchi le cut sur une étape de D1/DNAP par rapport à un autre ne l'ayant pas franchi.

La situation des meilleurs archers de ce classement sera étudiée par la sous-commission de sélection qui pourra également prendre en compte le meilleur score réalisé en compétition en dehors du circuit de sélection. La fédération ne sélectionnera des équipes pour les championnats du Monde de Bangkok que si le troisième archer de l'équipe possède le niveau requis pour entrer potentiellement dans les 12 premiers des championnats du Monde.